

# LE JOURNAL MUNICIPAL D'AUJARGUES

Bulletin d'informations municipal

N° 17 - Juin 2016

## LE MOT DU MAIRE

Pour la 3<sup>ème</sup> année, la municipalité a atteint son objectif budgétaire. Malgré la baisse des dotations de l'État, elle a maintenu une marge d'autofinancement qui lui permet de réaliser les investissements prévus sans augmenter les taux de la fiscalité locale. Cet objectif a pu être atteint grâce à une mobilisation constante du personnel et des élus pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et notamment des charges à caractère général qui ont baissé de 20% en 2 ans.

Concernant les investissements, l'avenue des Cévennes est bien sûr le programme principal de cette première partie de mandat. D'ici quelques jours, le Conseil Départemental va voter la subvention prévue et les travaux d'aménagement de la voirie vont pouvoir démarrer avant la fin de l'année.

D'autres investissements vont se concrétiser cette année comme la modernisation de l'éclairage public afin de réduire sa consommation d'énergie.

La préservation de notre environnement et de la qualité de vie sont au cœur des préoccupations de l'équipe municipale comme en témoigne la réhabilitation du Puech de Reboul. Elle est aussi au cœur de notre réflexion pour la révision du Plan Local d'Urbanisme. L'organisation de l'urbanisme est un des éléments constitutifs du bien être dans notre village, comme d'autres tels que la convivialité, l'écoute ou le dialogue.

La qualité de vie intègre également la sécurité des biens et des personnes. Bien sûr, il n'y a pas de recette miracle, mais le dispositif *Participation Citoyenne - Voisins Vigilants* peut contribuer à instaurer ce climat de sécurité. C'est pourquoi je vous propose de le faire perdurer, ce qui nécessite l'adhésion du plus grand nombre. La sécurité est l'affaire de tous dans le respect de la dignité de chacun et la préservation de la vie privée. Vous trouverez ci-contre tous les renseignements concernant son fonctionnement.

Enfin, ces dernières semaines ont été particulièrement animées avec la journée des métiers d'art puis la fête votive. Un grand merci aux organisateurs qui se sont investis pour la réussite de ces manifestations.

Bon été à tous !

*Bernard Chluda*

## PARTICIPATION CITOYENNE

**Q**u'est-ce que *Participation citoyenne - voisins vigilants* ?

Le dispositif *participation citoyenne - voisins vigilants* a été mis en place en juin 2010 après la signature d'une convention tripartite entre le Maire, le Préfet du Gard et le Procureur de la République. Cette démarche citoyenne dont le Maire est le responsable, consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

### Comment fonctionne ce dispositif ?

Le dispositif s'appuie sur des *référénts* qui sont en lien direct avec la gendarmerie et l'alertent de tout évènement suspect, ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de proximité, il repose sur la vigilance de chacun et la transmission de l'information. Le but du dispositif est de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Les *référénts* sont désignés par le Maire.

### Pourquoi faut-il adhérer à nouveau ?

Depuis la mise en place du dispositif, M. Denis Méjean était *référént-coordonateur*, et à ce titre, détenait la liste des adhérents. Fin février 2016, M. Méjean a démissionné de sa fonction de coordinateur du dispositif *voisins vigilants*. M. Méjean ayant refusé de communiquer au Maire la liste des adhérents, le dispositif ne peut plus fonctionner.

### Que faire si je souhaite la pérennisation du dispositif ?

Aujourd'hui, un nouveau *référént-coordonateur* est prêt à s'impliquer et à travailler avec la municipalité pour faire vivre *participation citoyenne - voisins vigilants*. Si vous souhaitez que le dispositif *participation citoyenne - voisins vigilants* continue de fonctionner à Aujargues, il vous faut vous manifester auprès de la mairie au moyen du coupon réponse ci-joint en encart. En effet, un tel dispositif ne peut subsister qu'avec l'adhésion de la population et l'implication de 4 ou 5 *référénts* répartis dans les différents quartiers. ■

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le marché attribué à la société Nicollin pour la collecte des déchets arrive à échéance fin juin 2016. Un nouveau marché a donc été passé par la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Ce nouveau marché entre en vigueur le 1er juillet et apporte quelques modifications dans l'organisation de la collecte des déchets.

### Le BAC BLEU (papier) NE SERA PLUS COLLECTÉ en porte à porte.

Le volume collecté étant en chute constante - 229 tonnes en 2012 contre 132 tonnes en 2015 pour l'ensemble du territoire de la CCPS - la collecte devient trop onéreuse.

En conséquence, **deux colonnes à papier** vont être installées :

- près des colonnes à verre, en bas de rue de la République
- près de la Fontaine, rue de Font Gaillarde pour vous permettre d'y déposer le papier trié.

NB : Les bacs bleus ne seront pas repris par la CCPS. Ils pourront être déposés en mairie pour les personnes qui souhaitent s'en débarrasser, ou continuer à servir pour trier le papier et le transporter jusqu'à la colonne à papier ou à la déchèterie. Ces bacs bleus ne seront donc pas remplacés en cas de dégradation ou de perte.



**Les bacs verts (ordures ménagères) et les bacs jaunes (emballages recyclables) seront désormais collectés le matin entre 5h et 12h.**

Collecte	Du 1er juillet au 29 août 2016	À partir du 1er septembre 2016	Sortir le bac
Bac vert	Lundi et jeudi	Jeudi	La veille au soir
Bac jaune	Lundi	Lundi	La veille au soir

Les jours de collecte ne changent pas :

Le bac vert : le jeudi (matin entre 5h et 12h)

Le bac jaune : le lundi (matin entre 5h et 12h)

Il faudra donc sortir le bac la veille au soir soit **mercredi soir pour le bac vert** et **dimanche soir pour le bac jaune**.

Enfin, la **collecte estivale supplémentaire des bacs verts** commencera le lundi 20 juin 2016, sera effectuée le lundi, toujours entre 5h et 12h, et il faudra donc sortir le bac vert le dimanche soir. La dernière collecte supplémentaire de cet été 2016 sera effectuée le lundi 29 août.

Un nouveau calendrier va être distribué comme aide-mémoire sur cette nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers.

## Rappels

### Les bacs doivent être rentrés le soir du jour de collecte

Nous vous rappelons que ces bacs ne doivent pas rester sortis à longueur de temps. Leur présence sur la voie publique peut, outre leur apparence peu décorative, être source de gêne à la circulation ou de danger, s'ils sont emportés par un vent fort ou une forte pluie par exemple.

### Le bac jaune ne doit pas recevoir de papier

Une proportion de plus en plus forte de papier dans ce bac (80 tonnes en 2012 contre 162 tonnes en 2015 pour l'ensemble du territoire de la CCPS) génère un surcoût de tri important qui sera inévitablement reporté sur les taxes d'enlèvement des ordures ménagères si un effort particulier n'est pas fait par l'ensemble de la population. **Les refus de collecte pour erreur de tri seront renforcés.**

**Tous les papiers se trient et se recyclent**

Journaux Magazines	Publicités Prospectus	Enveloppes Papiers	Catalogues Annuaire	Courriers Lettres	Livres Cahiers
-----------------------	--------------------------	-----------------------	------------------------	----------------------	-------------------

Tous les papiers ont droit à plusieurs vies |

Retrouvez plus d'informations sur le tri sélectif dans le nouveau calendrier du tri édité par la CCPS. ■

## ÇA S'EST PASSÉ À AUJARGUES

' agenda aujarguais a encore été bien rempli ces derniers mois. Voici un extrait en images des évènements organisés par la Mairie mais aussi par les Associations Aujarguaises. Venez nombreux pour participer aux futurs moments de convivialité de notre village !



Noël des Enfants  
19 décembre 2015



Repas des Aînés  
20 décembre 2015



Réveillon  
St-Sylvestre  
AJA



Vœux du Maire  
17 janvier 2016



Loto  
5 mars 2016  
APE Aujargues -Junas



Café théâtre  
13 mars 2016  
Auj'arts'gues



Vide-grenier  
9 avril 2016  
Auf'arts'gues



Buffet d'Astérix  
7 mai 2016 - AJA



2ème journée des métiers d'art et de savoir faire  
5 juin 2016



Souvenir du 8 mai



Fête votive  
10-12 juin 2016

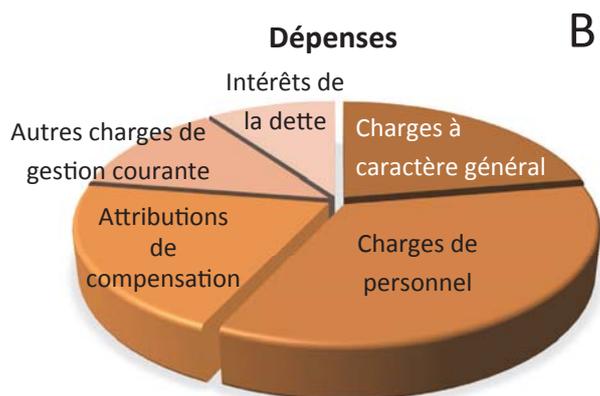


L'objectif de ce budget 2016 est de pérenniser les résultats obtenus dans la réalisation des années 2014 et 2015. La maîtrise des charges reste une priorité afin de maintenir le taux d'imposition communal au même niveau que les années précédentes.

Les programmes d'investissement sont en cours de réalisation sans recours à l'emprunt. Nous vous en présenterons le bilan chiffré dans un prochain journal municipal.

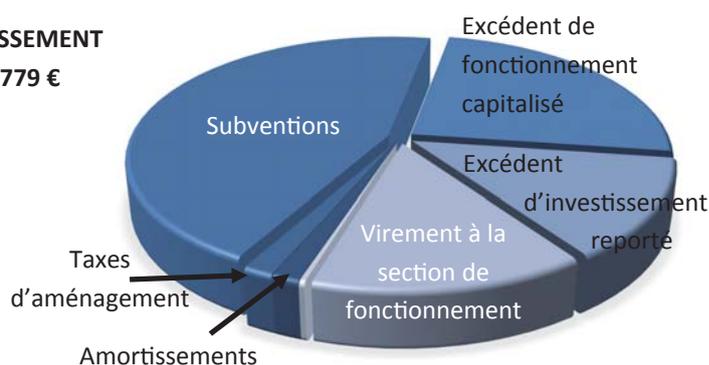
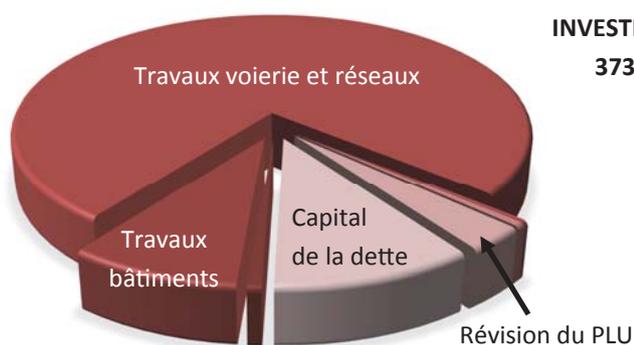
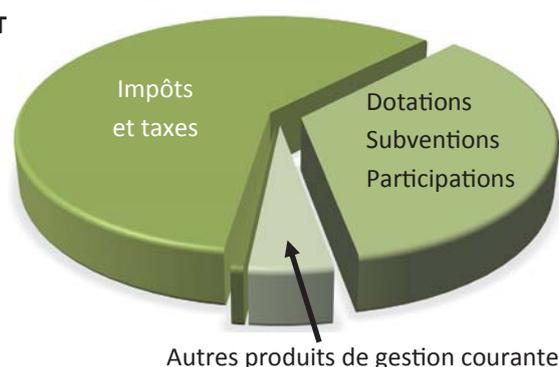
Évolution du budget de fonctionnement de la commune (montants en €)

Dépenses de fonctionnement + remboursement du capital des emprunts			Recettes de fonctionnement				
	2013	2014	2015		2013	2014	2015
Charges à caractère général	77 348	68 472	62 514	Atténuations de charges	6 327	5 925	4 008
Charges de personnel	121 766	125 110	120 038	Produits des services	4 180	4 190	3 383
Attributions de compensation versées à la CCPS	66 522	59 602	75 973	Impôts et taxes	231 693	230 769	238 793
Autres charges de gestion courante	43 694	45 100	43 404	Dotations de l'État	153 271	152 453	154 625
Remboursement des intérêts des emprunts	37 632	35 166	33 784	Autres produits de gestion courante	38 023	22 491	22 815
Remboursement du capital des emprunts	46 502	35 399	35 941	Produits exceptionnels	7 224	10 378	4 075
Marge nette d'autofinancement y compris	47 254	57 357	56 045				
<b>TOTAUX</b>	<b>440 718</b>	<b>426 206</b>	<b>427 699</b>		<b>440 718</b>	<b>426 206</b>	<b>427 699</b>



**BUDGET 2016**

**FONCTIONNEMENT**  
402 627 €



## DOUBLE SENS ROUTE DE JUNAS

La remise en double sens de la route de Junas est une demande forte et récurrente de beaucoup d'Aujarguois. Elle va permettre de rétablir l'entrée dans le village en arrivant de Nîmes, et éviter l'impact extrêmement négatif pour l'image de notre commune de buter sur un « sens interdit » quand on veut accéder au centre d'Aujargues.

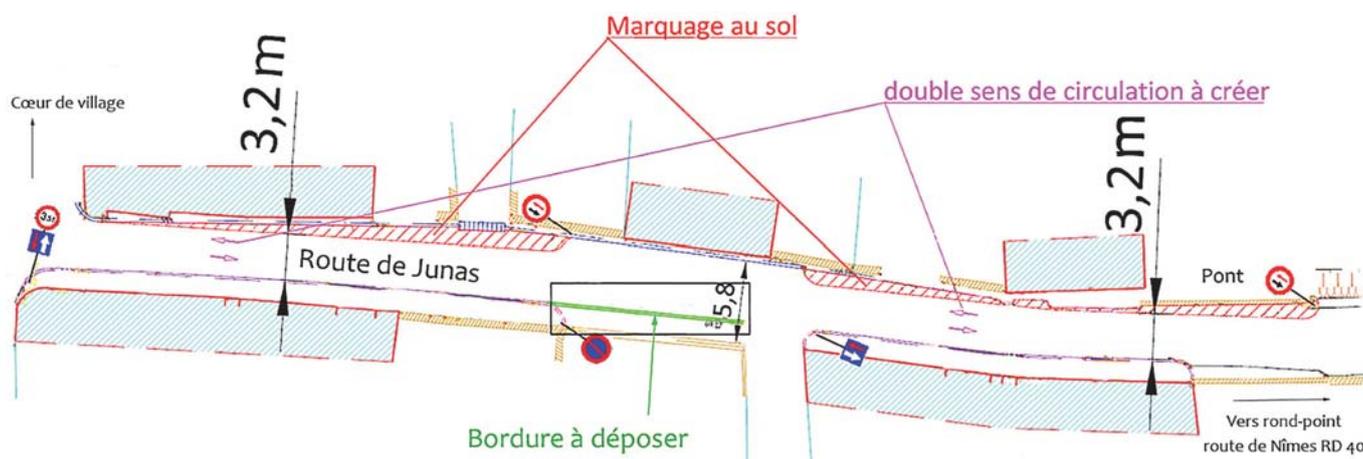
Le projet qui va être réalisé, est simple et peu coûteux : moins de 6 000 € dont une subvention qui pourrait s'élever à 2 500 ou 3 000 € laissant environ 3 000 € à charge de la commune.

Il s'agit d'aménager un espace où les voitures pourront se croiser. Pour cela, la bordure du trottoir existant sera supprimée sur une vingtaine de mètres pour élargir la chaussée.

À cette entrée, les panneaux de signalisation indiqueront « AUJARGUES CENTRE ».

Une signalisation « AUJARGUES COMMERCES » dirigera les véhicules vers le carrefour de la zone commerciale.

La circulation sera toujours interdite au + de 3,5T. La vitesse sera limitée à 30km/h. ■



## LE PUECH DE REBOUL

Le site du Puech de Rebol a été débroussaillé, ce qui a rendu accessibles les divers équipements publics (tables de pique-nique, parcours de santé et sentier botanique) qui permettent de profiter pleinement de ce pied de nature au cœur du village.



Ce débroussaillage a également permis de mettre en œuvre un projet pédagogique avec l'école d'Aujargues qui donne aux écoliers l'occasion de se familiariser avec l'environnement végétal en participant à la rénovation du balisage des centres d'intérêt du site. ■



## ÉTAT CIVIL

### Naissances

RENARD Marceau, André, Raoul, le 30 janvier 2016

SENTANA JAUVERT Nolhan, Vincent, Serge, le 27 mars 2016

GOUVÉ Louis, le 03 mai 2016

### Mariages

PEY Rong et REVERSAT Julien, le 09 janvier 2016

### Décès

BLANC Jeanne, épouse SAUVANT, le 17 mars 2016

## AGENDA

**13 juillet** : Repas citoyen (sur réservation : voir encart)

*Apéritif et vin offerts par la municipalité*

Publication « Le journal municipal d'Aujargues »

Comité de rédaction : Bernard Chluda, Philippe Dacier, Sandrine Lescoffier

Réalisation/mise en page : Sandrine Lescoffier